21 juillet 2017

FORCE OUVRIERE AU MINISTERE DES TRANSPORTS

A leur demande, les représentants des syndicats FO de la DGAC ont été reçus au Ministère des Transports par M. Benjamin MAURICE, conseiller social de Mme la Ministre.

En préambule, Force Ouvrière a rappelé son attachement à une DGAC unie dans la Fonction Publique, au principe du dialogue social s'appuyant sur le processus protocolaire, visant à l'amélioration de l'activité de la DGAC, et à destination de tous les personnels et de tous les corps de la DGAC.

FO a tout d'abord demandé confirmation que suite aux changements politiques, l'accord protocolaire serait appliqué, et en particulier l'arrêt de la baisse des effectifs pour 2018 et 2019. Nous avons également insisté sur la nécessité de garder un **budget DGAC** permettant de mettre en œuvre les trois objectifs que sont l'investissement, le financement du protocole et le désendettement de la DGAC.

Si le conseiller nous a confirmé la volonté de la Ministre d'appliquer l'accord protocolaire 2016-2019, il ne s'est pas engagé sur le budget en rappelant qu'il était actuellement en négociation. Les arbitrages se tiendront lors d'un CT Ministériel en septembre.

FO a demandé que le **maintien des effectifs**, obtenu dans le cadre de ce protocole, doit être a minima pérennisé. Et si l'augmentation importante du trafic aérien devait se confirmer à l'avenir, **une hausse de ces effectifs serait à envisager**, afin d'accompagner la croissance d'un secteur économique essentiel.

FO a également évoqué la problématique des embauches d'**Ouvriers d'Etat** ces dernières années et demandé que la DGAC puisse embaucher annuellement sur les fonctions dites prioritaires, comme défini dans le protocole. Nous avons attiré l'attention du conseiller social sur les besoins non couverts actuellement au niveau de l'**informatique**, qui ont des conséquences sur le fonctionnement et la sécurité des services.

FO demande que l'ENAC fasse l'objet d'une attention particulière. La subvention de l'Etat doit être en accord avec la mission de l'école : former les personnels à destination de la DGAC, assurer l'enseignement des métiers du transport aérien en France et à l'international, participer et aider au rayonnement de l'industrie aéronautique française. FO s'est aussi, à nouveau, opposée à toute fermeture de centre.

Enfin, FO a évoqué le **contexte européen**. En particulier, la pression de la Commission Européenne sur les Etats au sujet du **droit de grève** est inacceptable. Pour **la future période RP3**, FO a rappelé que la DGAC doit avoir des **niveaux de redevances en péréquation avec ses besoins**, sans entrer dans le jeu de réduction de coûts des compagnies aériennes au détriment de la sécurité.

Vos représentants: Laurent NOTEBAERT, Éric LALLIS, Pierre GAUBERT, Jean-Christophe MAZIN

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO! http://www.fodgac.fr/fr/adhesion/